



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

**(Annexe au Registre des Délibérations)**

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Daniel SAVARIN secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**POUR :**                   **34 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2020.

**POUR :**                   **34 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-01****COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville de l'exercice 2020 établi par le comptable et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur, ainsi qu'il suit :

	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019</b>	<b>Part affectée à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b>
<b>Investissement</b>	-11 761 870,37 €		1 755 188,12 €	-10 006 682,25 €
<b>Fonctionnement</b>	4 597 715,28 €	-2 245 011,66 €	1 301 008,61 €	3 653 712,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>-7 164 155,09 €</b>	<b>-2 245 011,66 €</b>	<b>3 056 196,73 €</b>	<b>-6 352 970,02 €</b>

**POUR :**                   **34 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-02****COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du CSAPA pour l'exercice 2020 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur, ainsi qu'il suit :

	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019</b>	<b>Part affecté à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b>
<b>Investissement</b>	9 779,13 €		1 798,27 €	11 577,40 €
<b>Exploitation</b>	164 130,15 €	- €	67 251,06 €	231 381,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>173 909,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>69 049,33 €</b>	<b>242 958,61 €</b>

**POUR :** 34 Majorité Municipale

**ABSTENTION :** 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

**DELIBERATION N°2021-04-03****COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2020 et de le déclarer en conformité avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur comme suit :

	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019</b>	<b>Part affecté à l'investissement</b>	<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b>
<b>Investissement</b>	4 703,83 €		4 388,22 €	9 092,05 €
<b>Exploitation</b>	19 318,11 €	- €	- 15 886,86 €	3 431,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 021,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 11 498,64 €</b>	<b>12 523,30 €</b>

**POUR :** 34 Majorité Municipale

**ABSTENTION :** 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

**DELIBERATION N°2021-04-04****COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2020**

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2020 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

**UNANIMITE**

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020 ainsi qu'il suit :

- Montant total des recettes de fonctionnement : **102 422 731,01 €**
- Montant total des dépenses de fonctionnement : **101 121 722,40 €**
- Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement : **97,71 %**
- Montant des recettes d'investissement : **54 009 905,13 €**
- Montant des dépenses d'investissement : **52 254 717,01 €**
- Taux de réalisation des recettes d'investissement : **70,84 %**
- Taux de réalisation des dépenses d'investissement : **79,78 %**
- Montant des dépenses d'équipement : **43 817 377,07 €**
- Taux de réalisation des dépenses d'équipement : **78,50 %**

**POUR : 34 Majorité Municipale**

**CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-05****COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2020**

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2020 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

**UNANIMITE**

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

APPROUVE le compte administratif du CSAPA pour l'exercice 2020 établi de la façon suivante :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>TOTAL</b>
DEPENSES 2020	3 743,48 €	181 956,86 €	185 700,34 €
RECETTES 2020	5 541,75 €	249 207,92 €	254 749,67 €
<b>RESULTAT 2020</b>	<b>1 798,27 €</b>	<b>67 251,06 €</b>	<b>69 049,33 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR	9 779,13 €	164 130,15 €	173 909,28 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2020</b>	<b>11 577,40 €</b>	<b>231 381,21 €</b>	<b>242 958,61 €</b>
RESTES A REALISER	- €	- €	- €
<b>RESULTAT CUMULE 2020</b>	<b>11 577,40 €</b>	<b>231 381,21 €</b>	<b>242 958,61 €</b>

**POUR :** 34 Majorité Municipale

**ABSTENTION :** 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

**DELIBERATION N°2021-04-06****COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE 2020**

**Monsieur le Maire appelle à la désignation du Président de séance pour le vote du Compte Administratif Ville 2020 : M. Jean-Philippe RANQUET est proposé pour tenir cette fonction.**

**UNANIMITE**

Le Conseil Municipal,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2020 comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes 2020	126 781,38 €	509 805,09 €	636 586,47 €
Dépenses 2020	122 393,16 €	525 691,95 €	648 085,11 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>4 388,22 €</b>	<b>- 15 886,86 €</b>	<b>- 11 498,64 €</b>
Résultat antérieur reporté	4 703,83 €	19 318,11 €	24 021,94 €
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>9 092,05 €</b>	<b>3 431,25 €</b>	<b>12 523,30 €</b>
Balance des restes à réaliser	- 9 092,05 €	- €	- 9 092,05 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2020</b>	<b>- €</b>	<b>3 431,25 €</b>	<b>3 431,25 €</b>

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-07****BUDGET PRINCIPAL DE LA VILE - AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020, ainsi qu'il suit :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 3 666 906,79 euros au 31 décembre 2020, restes à réaliser inclus.

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
<b>Investissement</b>	-11 761 870,37€		1 755 188,12 €	10 019 876,81 €	13 194,56 €
<b>Fonctionnement</b>	4 597 715,28 €	-2 245 011,66 €	1 301 008,61 €		3 653 712,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>-7 164 155,09€</b>	<b>-2 245 011,66 €</b>	<b>3 056 196,73 €</b>	<b>10 019 876,81 €</b>	<b>3 666 906,79 €</b>

Les résultats définitifs font apparaître :

- un besoin de financement de 10 006 682,25 euros en investissement et un excédent de 13 194,56 euros, une fois intégrés les restes à réaliser ;
- et un excédent de fonctionnement de 3 653 712,23 euros.

Il est proposé d'affecter une somme de 1 218 004,00 euros en excédents de fonctionnement capitalisés, comptabilisés en section d'investissement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2020 (soit 2 435 708,23 euros) sera affecté en excédent de fonctionnement reporté.

**POUR :**                   **35 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-08****BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » AFFECTATION DES RESULTATS 2020.**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2020, ainsi qu'il suit :

Conforme au compte de gestion établi par le comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 3 431,25 euros au 31 décembre 2020.

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020	RAR	Résultat de clôture de l'exercice 2020
<b>Investissement</b>	4 703,83 €		4 388,22 €	9 092,05 €	- 9 092,05 €	- €
<b>Exploitation</b>	19 318,11 €	- €	- 15 886,86 €	3 431,25 €	- €	3 431,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 021,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 11 498,64 €</b>	<b>12 523,30 €</b>	<b>- 9 092,05 €</b>	<b>3 431,25 €</b>

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-09****BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal,

ARRETE les montants prévisionnels et de voter le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL (€)</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>101 150 580</b>
<b>RECETTES</b>	<b>101 150 580</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL (€)</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>81 503 831</b>
<b>RECETTES</b>	<b>81 503 831</b>
<b>TOTAL CUMULE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>182 654 411</b>

*Dépenses de fonctionnement :*

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL
11	Charges à caractère général	19 144 181,00	19 094 603,00	19 094 603,00	19 094 603,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	51 110 018,00	51 110 018,00	51 110 018,00	51 110 018,00
65	Autres charges de gestion courante	14 983 593,00	10 509 261,00	10 509 261,00	10 509 261,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>85 237 792,00</b>	<b>80 713 882,00</b>	<b>80 713 882,00</b>	<b>80 713 882,00</b>
66	Charges financières	1 500 000,00	1 477 888,92	1 477 888,92	1 477 888,92
67	Charges exceptionnelles	287 950,00	178 150,00	178 150,00	178 150,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>87 025 742,00</b>	<b>82 369 920,92</b>	<b>82 369 920,92</b>	<b>82 369 920,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 023 406,49	2 418 686,08	2 418 686,08	2 418 686,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	15 750 000,00	16 361 973,00	16 361 973,00	16 361 973,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>16 773 406,49</b>	<b>18 780 659,08</b>	<b>18 780 659,08</b>	<b>18 780 659,08</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>103 799 148,49</b>	<b>101 150 580,00</b>	<b>101 150 580,00</b>	<b>101 150 580,00</b>

*Recettes de fonctionnement :*

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Voté	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes	7 486 105,00	6 317 836,00	6 317 836,00	6 317 836,00
73	Impôts et taxes	67 409 987,00	68 907 930,00	68 907 930,00	68 907 930,00
74	Dotations et participations	23 324 322,00	21 542 978,00	21 542 978,00	21 542 978,00
75	Autres produits de gestion courante	872 255,00	851 947,00	851 947,00	851 947,00
13	Atténuations de charges	700 000,00	556 000,00	556 000,00	556 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>99 792 669,00</b>	<b>98 176 691,00</b>	<b>98 176 691,00</b>	<b>98 176 691,00</b>
76	Produits financiers	1 400,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	145 750,00	25 000,77	25 000,77	25 000,77
78	Reprises provisions semi-budgétaires	424 735,00	511 250,00	511 250,00	511 250,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>100 364 554,00</b>	<b>98 712 941,77</b>	<b>98 712 941,77</b>	<b>98 712 941,77</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	601 930,00	1 930,00	1 930,00	1 930,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>601 930,00</b>	<b>1 930,00</b>	<b>1 930,00</b>	<b>1 930,00</b>
					0
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 832 664,49	2 435 708,23	2 435 708,23	2 435 708,23
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>103 799 148,49</b>	<b>101 150 580,00</b>	<b>101 150 580,00</b>	<b>101 150 580,00</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Restes à réaliser N-1	BP 2021 mesures nouvelles	TOTAL (=RAR+Voté)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	789 460,00	96 827,68	1 216 437,00	1 313 264,68
204	Subventions d'équipement versées	719 018,00	53 127,10	610 000,00	663 127,10
21	Immobilisations corporelles	14 009 732,00	2 507 847,38	16 895 804,19	19 403 651,57
	Total des opérations d'équipement	39 521 630,00	5 988 986,20	32 501 700,00	38 490 686,20
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>55 039 840,00</b>	<b>8 646 788,36</b>	<b>51 223 941,19</b>	<b>59 870 729,55</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			139 738,20	139 738,20
13	Subventions d'investissement	10 000,00		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	8 500 000,00		10 003 573,00	10 003 573,00
26	Participations, créances rattachées à des participations			-	-
27	Autres immobilisations financières	200 000,00		350 000,00	350 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 710 000,00</b>		<b>10 493 311,20</b>	<b>10 493 311,20</b>
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers	100 000,00		100 000,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>63 849 840,00</b>	<b>8 646 788,36</b>	<b>61 817 252,39</b>	<b>70 464 040,75</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	601 930,00		1 930,00	1 930,00
041	Opérations patrimoniales			1 031 178,00	1 031 178,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>601 930,00</b>		<b>1 033 108,00</b>	<b>1 033 108,00</b>
001	Déficit d'investissement reporté	11 686 748,79		10 006 682,25	10 006 682,25
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>76 138 518,79</b>	<b>8 646 788,36</b>	<b>72 857 042,64</b>	<b>81 503 831,00</b>

**Recettes d'investissement :**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent	Restes à réaliser N-1	BP 2021 mesures nouvelles	TOTAL (=RAR+Voté)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 805 623,22	5 664 061,17	6 924 439,79	12 588 500,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	32 308 525,51	13 002 604,00	19 462 207,96	32 464 811,96
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>41 114 148,73</b>	<b>18 666 665,17</b>	<b>26 386 647,75</b>	<b>45 053 312,92</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	6 200 000,00	-	7 400 000,00	7 400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 245 011,66	-	1 218 004,00	1 218 004,00
138	Autres subventions d'investissement non tra	48 000,00	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00	-	11 500,00	11 500,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	-	350 000,00	350 000,00
24	Produits des cessions d'immobilisations	9 938 988,00	-	7 559 177,00	7 559 177,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>18 656 999,66</b>	<b>-</b>	<b>16 538 681,00</b>	<b>16 538 681,00</b>
45X-2	Total des opérations pour le compte de tiers	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>59 871 148,39</b>	<b>18 666 665,17</b>	<b>43 025 328,75</b>	<b>61 691 993,92</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 023 406,49		2 418 686,08	2 418 686,08
040	Opérations d'ordre de transferts entre sectio	15 750 000,00		16 361 973,00	16 361 973,00
041	Opérations patrimoniales	-		1 031 178,00	1 031 178,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>16 773 406,49</b>		<b>19 811 837,08</b>	<b>19 811 837,08</b>
001	Excédent d'invnt reporté			-	-
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>76 644 554,88</b>	<b>18 666 665,17</b>	<b>62 837 165,83</b>	<b>81 503 831,00</b>

**POUR :** 35 Majorité Municipale

**CONTRE :** 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

**DELIBERATION N°2021-04-10****VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux d'imposition pour 2021, comme suit :

- taxe d'habitation : **26,90 %**
- taxe foncière communale sur les propriétés bâties : **22,88 %**
- Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties : **16,29 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,28 %**

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-11****BUDGET ANNEXE DU "DEUX PIECES CUISINE" - BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les montants prévisionnels et de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du "Deux Pièces Cuisine ainsi qu'il suit :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>
-------------------------------

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Libellé	BP 2020	Propositions BP 2021
011	Charges à caractère général	213 600.00 €	119 158,00 €
012	Charges de personnel	469 060.00 €	433 017,00€
65	Charges diverses de gestion courante	10,00 €	10,00 €
042	Dotations aux amortissements	9 382.00 €	23 147,00€
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>692 052.00 €</b>	<b>575 332,00 €</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Libellé	BP 2020	Propositions BP 2021
013	Atténuations de charges	0.00 €	5 000.00 €
70	Recettes propres au service relatives aux activités	26 552.00 €	27 000,00 €
74	Subventions diverses	640 700.00 €	511 900,00 €
77	Autres recettes propres (bar, distributeur, droits de suite)	24 800,00 €	28 000.75 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	3 431.25 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>692 052,00 €</b>	<b>575 332,00 €</b>

La section d'exploitation s'équilibre par une subvention versée par le budget principal et estimée à 450.000 euros pour l'exercice 2021.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2020	Propositions BP 2021
21	Immobilisations corporelles	203 400.00 €	77 747,31 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>203 400.00 €</b>	<b>77 747,31 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2020	Propositions BP 2021
10	Dotations	15 000,00 €	20 077.00 €
13	Subventions d'investissement	179 018,00 €	34 523.31 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 382,00 €	23 147,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>203 400,00 €</b>	<b>77 747,31 €</b>

La section d'investissement s'équilibre par une subvention régionale pour 34 523.31 €, les amortissements et la récupération du FCTVA.

**POUR :**                           **35 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**  
**DELIBERATION N°2021-04-12**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION  
LE PLIE DU BLANC-MESNIL - ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal,

Sans participation au vote de mesdames Bénédicte Lefevre et Sylvie Violet et de messieurs Michel Collignon, Daniel Savarin et Jean-Marie Musquet, compte tenu de leur qualité de membres du conseil d'administration de cette association,

ATTRIBUE à l'association « le PLIE du Blanc-Mesnil » une subvention de fonctionnement de 176 594 euros incluant l'aide de 58 875 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-13****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION INTERCOMMUNALE BOBIGNY – DRANCY - LE BLANC-MESNIL - REUNIES POUR L'EMPLOI (MIRE) - ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal,

Sans participation au vote de madame Bénédicte Lefèvre et monsieur Daniel Savarin compte tenu de leur qualité de membres du conseil d'administration de cette association,

ATTRIBUE une subvention de 85 000 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'Emploi (MIRE) au titre de l'année 2021 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-14****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2021 – AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations sportives,

AUTORISE le Maire à les signer,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020,
- 230 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 75 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020,
- 120 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,
- 19 400 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie. Elle englobe l'aide de 4 850 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020,
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,
- 25 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey. Elle englobe l'aide de 6 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,
- 25 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Natation,
- 30 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis, Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020,
- 150 000 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 45 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

**UNANIMITE**

M. Boumedjane ne prend pas part au vote

**DELIBERATION N°2021-04-15****PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE :

- La prolongation du contrat de DSP actuel pour une période de 5 mois avec une échéance au 31 décembre 2021,
- Le report de la date d'exigibilité du paiement de la redevance due au titre de l'année 2020,
- L'exonération des redevances dues pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> aout 2020 au 31 juillet 2021.

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat de concession afférent,

AUTORISE le Maire à le signer,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-16****CHOIX DU MODE DE GESTION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le principe de la concession comme mode de gestion pour l'exploitation des marchés forains communaux et les principales caractéristiques du futur contrat de concession y afférent.

AUTORISE le Maire à lancer le marché de délégation de service public correspondant.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-17**

**PRINCIPES DE DECLASSERMENT ET CESSIION AUX SOCIETES TRIANON PROMOTION ET INCITY IMMOBILIER DES PARCELLES CADASTREES SECTION AB N°350, 353, 355, 357 SISES 3-5, CHEMIN NOTRE DAME SUR LE BLANC-MESNIL (93150), D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC VIAIRE NON-CADASTRE AINSI QUE LES PARCELLES J N°11, 12, 13, 60 ET POUR PARTIE LA J N°59 SISES 214-222, AVENUE DU HUIT MAI 1945 SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE DUGNY (93340)**

Le Conseil Municipal,

PRONONCE le principe de désaffectation et de déclassement d'une partie du domaine public communal et d'une partie de la parcelle J 59 pour une superficie d'environ 125 m<sup>2</sup>,

APPROUVE le principe de cession des parcelles cadastrées section AB n°350, 353, 355 et 357 situées au 3-5, chemin Notre Dame, une partie du domaine affectée public pour environ 125 m<sup>2</sup>, ainsi que les parcelles J 11, 12, 13, 60 et la J 59 pour partie situées sur le territoire de Dugny, sises 214-222, avenue du Huit Mai 1945, représentant une superficie totale d'environ 2 164 m<sup>2</sup>, aux sociétés TRIANON PROMOTION et INCITY IMMOBILIER ou toute société qui s'y substituerait pour un montant de 382 €/ m<sup>2</sup> de surface de plancher développée net vendeur, toute taxe notamment sur la valeur ajoutée éventuellement due s'ajoutant à ce montant,

PRECISE que l'ensemble des frais afférents à cette cession et notamment les frais de notaire, incombant à l'acquéreur, seront à la charge de celui-ci,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, ses avenants éventuels, l'acte de cession et tout acte en découlant ou afférent à cette acquisition (découpage cadastral, autorisation d'urbanisme, bornage, servitudes, etc.).

AUTORISE les sociétés TRIANON PROMOTION et INCITY IMMOBILIER, ou la société détenue majoritairement par ce groupe qui s'y substituerait, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et à procéder à des sondages et diagnostics nécessaires au projet, sur ces parcelles propriétés de la Ville et objet de la présente autorisation.

INDIQUE que les recettes liées sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

**POUR : 35 Majorité Municipale**

**CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-18****ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AW 1439, APPARTENANT A LA SOCIETE CPFGE, DESTINEE A ETRE INCORPOREE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil de la parcelle sise angle 98, rue Emile Paladhile et 133, avenue Pasteur, constituée d'un terrain nu d'une surface d'environ 14 m<sup>2</sup>, correspondant au lot B issu de la division de la parcelle cadastrée AW n°344, soit la parcelle cadastrée section AW 1439, appartenant à la société CPFGE enregistrée au R.C.S. de Bobigny sous le numéro 420 936 650 dont le siège social est situé au 49-51, avenue Quesnay 93190 LIVRY GARGAN, pour un montant de 1 € (un euro) net vendeur.

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants

DIT que cette parcelle sera intégrée dans le domaine public communal.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-19****CONVENTION DE RESERVATION AU TITRE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION AU BENEFICE ESH EMMAUS HABITAT - CONTRAT DE PRET N°115345**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE que la Ville du Blanc-Mesnil accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 020 000 €. Souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°115345 constitué de 2 lignes de prêt, comme suit :

- Prêt PAM – Eco-prêt de 3 920 000 € avec un taux d'intérêt de 0,05 %
- Prêt PAM – Taux Fixe – complémentaire à l'éco-prêt de 3 100 000 € avec un taux d'intérêt de 0,47 %
- Durée de la convention : 20 ans

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt EMMAUS HABITAT s'engage à prolonger la mise à disposition de la ville de 52 logements soit 20% des logements de l'opération soit : 7 F1, 9 F2, 21 F3, 15 F4.

DIT qu'EMMAÜS HABITAT s'engage à communiquer à la VILLE tous les renseignements à la présentation des logements réservés comme le stipule l'article 2 de la convention d'EMMAUS HABITAT.

DIT qu'en cas de libération d'un des logements réservés, EMMAÜS HABITAT avise la VILLE des caractéristiques du logement à disposition. EMMAÜS HABITAT, s'engage à répondre à toute demande de la VILLE visant à contrôler l'utilisation des logements faisant l'objet de ce contrat de réservation, dans le respect des dispositions en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données.

DIT que les candidatures présentées par la VILLE devront remplir les conditions notamment celles prévues par la législation et la réglementation en vigueur et particulièrement les dispositions des articles L. 441-1 et L.441-2-3 du Code de la Construction et de l'Habitation. L'attribution définitive des logements sera prononcée par la Commission d'Attribution d'EMMAÜS HABITAT conformément à la législation en vigueur. EMMAÜS HABITAT devra fournir à la VILLE le règlement intérieur de la Commission d'Attribution s'il existe.

DIT que la convention et les droits de réservation lui étant rattachés courent à partir de la date de prise d'effet du contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations. La présente convention est conclue pour une durée équivalente à la durée d'amortissement des prêts contractés par EMMAÜS HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération située au BLANC-MESNIL, soit 20 ans jusqu'au 01/11/2040. Conformément à l'article R 441-6 du CCH, les droits de réservation de la VILLE attachés à la garantie d'emprunt seront prorogés pour une durée de cinq ans.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**UNANIMITE**  
**DELIBERATION N°2021-04-20**

**EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA VILLE DU  
BLANC-MESNIL**

Le Conseil Municipal,

MET EN ŒUVRE l'expérimentation du télétravail au sein des services de la Ville du Blanc-Mesnil dans le respect des principes généraux.

FIXE la durée de l'expérimentation à une année à compter du 2 avril 2021.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-21****RECOURS À UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTEUR DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE. (H/F)**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur de la musique et de la danse.

INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux pourra être servi à l'agent contractuel.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

**UNANIMITE**

**DELIBERATION N°2021-04-22****RECOURS À UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-II DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE COORDINATEUR DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (H/F)**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de la création d'un emploi non permanent de catégorie A correspondant au grade d'attaché territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

AUTORISE le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur un emploi d'attaché territorial pour occuper l'emploi de coordinateur de la convention territoriale globale.

DECIDE que l'agent devra justifier d'une formation supérieure d'un niveau 6 minimum (Bac + 4) ou niveau 7 (Bac + 5), et/ou d'une expérience dans les domaines du développement territorial, ou du développement social, de l'enfance, ou de la jeunesse, et de la conduite de projet, et que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A et de son expérience professionnelle, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE que l'agent contractuel sera recruté jusqu'au 31 décembre 2026 et pourra être renouvelé dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projet ne pouvant pas excéder 6 ans.

FIXE que lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial. Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**POUR :**                   **35 Majorité Municipale**

**CONTRE :**               **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-23****DÉROGATION AU CONTINGENT MAXIMAL D'HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS DE LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal,

PERMET qu'il puisse être dérogé au contingent maximal d'heures supplémentaires pour les agents de la Direction de la police municipale dans la limite de 36 heures par mois.

PRÉCISE que cette dérogation sera mise en œuvre pour des événements exceptionnels et non récurrents, engageant la sécurité publique.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**POUR :**                   **35 Majorité Municipale**

**CONTRE :**               **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-24**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES – EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions foncières - Exercice 2020.

**POUR :**                   **35 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-25****DENOMINATION DU FUTUR GROUPE SCOLAIRE ELISA DEROCHE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la dénomination du nouveau groupe scolaire « Elisa DEROCHE » situé aux abords de la future gare de la ligne 16 du Grand Paris Express.

**POUR :**                   **35 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**DELIBERATION N°2021-04-26****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL AUPRES DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN A TITRE GRATUIT**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de mise à disposition conclue avec la Ville de Livry-Gargan concernant la mise à disposition totale de deux agents de la Ville du Blanc-Mesnil du 6 avril 2021 au 30 juin 2021.

DIT que la mise à disposition des agents par la Ville du Blanc-Mesnil est à titre gratuit et qu'aucun remboursement de rémunération et de cotisations afférentes ne sera sollicité auprès de la Ville de Livry-Gargan.

**POUR :**                   **35 Majorité Municipale**

**ABSTENTION :**       **10 Groupe Blanc-Mesnil à venir**

**Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

## Vœu du groupe « Blanc-Mesnil à venir »

Au Blanc-Mesnil et en Seine Saint Denis, les inégalités sanitaires, sociales, éducatives, environnementales, culturelles et économiques font que face la gravité de la pandémie, nous subissons la double peine.

Au Blanc-Mesnil et en Seine Saint Denis, la très grande majorité de la population est en première ligne pour assurer la continuité de la Nation, de l'activité économique et de la production des richesses. Cet engagement fait qu'elle paie le plus lourd tribut à la grave crise sanitaire du Covid 19.

Pour notre commune, les chiffres montrent l'ampleur de la catastrophe. Selon Santé Publique France dans la période du 15 au 21 mars 2021, nous en étions à 70 contaminations par jour, sur les 1433 tests effectués recensés sur la même période le taux de positivité varie entre 15 et 20% ce qui représente 250 cas.

Les informations qui nous remontent des établissements scolaires et plus particulièrement du secondaire sont alarmants, elles indiquent, aussi, le désarroi des personnels face aux manques de moyens, pour prévenir et agir contre la progression du virus, en particulier le manque d'infirmières scolaires.

Face à cela, notre département est celui qui connaît la plus forte progression du virus en France métropolitaine et nous sommes pourtant l'un des départements les moins vaccinés. De plus, pour près de 1,7 millions d'habitants, nous n'avons que 107 lits de réanimations.

Plus contaminés, plus touchés et moins soignés, voici la réalité que vivent les Blanc-Mesniloises et les Blanc-Mesnilois.

Il est temps de réagir pour mettre fin aux pertes humaines. Il est temps de réagir pour envisager ensemble de reprendre une vie normale car nous savons que l'année que nous venons de vivre a été difficile socialement, psychologiquement et économiquement pour beaucoup de Blanc-Mesniloises et Blanc-Mesnilois.

Réunis en conseil le jeudi 1er avril 2021, nous demandons, en urgence, au gouvernement et au préfet :

- De tout mettre en œuvre pour accélérer la production de vaccin en levant la propriété sur les brevets comme le demande l'Organisation Mondiale de la Santé et 100 gouvernements dans le monde,
- De permettre la vaccination de tous les enseignants et personnels d'éducation avant la reprise des cours,
- De permettre le développement d'une politique massive de tests salivaires dans nos écoles.
- D'ouvrir un centre de vaccination au Blanc-Mesnil
- Devant l'urgence à la réouverture de lits, de décider d'un moratoire sur les fermetures de lits et d'hôpitaux notamment Jean Verdier à Bondy, et des hôpitaux Bichat et Beaujon.

**UNANIMITE**